

Slalom de Dommartin

Lundi 09 juin 2025

9 ème édition

Petite restauration

Entrée Gratuite



Avec le soutien de la
commune de Saint-Georges

©vincephotobox



Comptant pour les Championnats :

- * Federal VASAF Slalom Championship,
- * Fédération Wallonie-Bruxelles,
- * Provinces du Brabant, du Hainaut, de Liège, de Namur et du Luxembourg



Copyright: Motor Club Hannutois 2025

Infos: www.motorclubhannutois.be



Motor Club Hannutois



EPREUVE : Slalom de DOMMARTIN (Saint-Georges-sur-Meuse)

DATE : lundi 9 juin 2025

ORGANISATEUR : Motor Club Hannutois A.S.B.L. N° D'ENTREPRISE : 0415 025 188

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Chapiteau, rue Croix-Hencotte, 2 à 4470 DOMMARTIN (Saint-Georges-sur-Meuse)

info@motorclubhannutois.be www.motorclubhannutois.be

Présidents d'honneur : Emile et Micheline DIET-FUMAL

Président : Eric JAMOUL

Vice-présidents : Jean-Claude DORMAL & Jérôme JADOT

Secrétaire : Joseph JADOT

Trésorier : Daniel JAMOUL

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

REGLEMENT PARTICULIER

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	:	JAMOUL Eric	Lic. ASAF N° 629
Adjoints	:	BOLLY Laurette	Lic. ASAF N° 632
	:	DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF N° 415
Directeur de sécurité	:	SLEYPENN Michel	Lic. ASAF N° 634
Adjoints :	:	DELDIME Didier	Lic. ASAF N° 636
	:	JAMOUL Daniel	Lic. ASAF N° 630
Secrétaire du meeting	:	MASSET Fanny	Lic. ASAF N° 90138
Adjoints	:	CLEMENS Michèle	Lic. ASAF N° 90137
	:	FUMAL Micheline	Lic. ASAF N° 633
	:	REMACLE Françoise	Lic. ASAF N° 637
	:	WUIDAR Emilie	Lic. ASAF N° 90127
Relations concurrents	:	DIET Emile	Lic. ASAF N° 628
	:	JADOT Jérôme	Lic. ASAF N° 418

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège :	MACEDOINE Quentin	Lic. ASAF N° 846
	Adjoint :	SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° 419
Commission Technique	Président de Collège :	SCHULJENKO Nicole	Lic. ASAF N° 409
	Adjoint :	FRANKENNE Jacques	Lic. ASAF N° 435
	Secrétaire :	FRANKENNE Jennifer	Lic. ASAF N° 416
Inspecteur sécurité	:	SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° 419
Equipe médicale :		Docteur DE MARNEFFE	
Ambulance:		Ambuce Rescue Team	Nombre : 1

CHAPITRE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a) **Organisateur : MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.**

Dénomination : **SLALOM DE DOMMARTIN** Date : **lundi 9 juin 2025**

Fléché depuis: la sortie d'autoroute N° **5** SAINT-GEORGES sur la **E 42** – Suivre **N614 vers DOMMARTIN**

b) Slalom comptant pour les **championnats** :

- **Federal VASAF Slaloms Championship**

- **Championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles**

- **Championnats et Challenges éventuels de toutes les CSAP de l'ASAF** (réservés à leurs licenciés respectifs)

c) **Permanences**

Avant (jusqu'au 8/06) et **après** l'épreuve: **info@motorclubhannutois.be** **www.motorclubhannutois.be**

JADOT Joseph, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 HEUSY Tél : 0471/205702 jadotjoseph@gmail.com

SLEYPENN Michel, Rue Basse Marquet, 34, 4470 SAINT-GEORGES Tél : 0476/461545 michel.sleypenn@gmail.com

Pendant l'épreuve : chapiteau, rue Croix-Hencotte, 2 Tél : 0471/205702 & 0476/461545

d) **Timing**

22/04/2025		Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.9 du RSG)
23/04/2025		Date de début des engagements
7/06/2025	12h00	Clôture des inscriptions sauf pour la Division 1
7/06/2025	21h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
9/06/2025	08h00	- Ouverture du Secrétariat
	08h05	- Réouverture des inscriptions pour la Division 1
	08h30	- Ouverture des Vérifications Techniques
	08h30	Début de la reconnaissance pedestre
	10h00	Fermeture du Secrétariat
	10h15	Clôture des Vérifications Techniques
	10h45	Affichage de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	11h00	Fin de la reconnaissance pedestre - Briefing.
	11h30	Début de la première manche
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des résultats officiels</u>
		30' après l'affichage des résultats officiels : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u>
		30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux,</u> <u>PROCLAMATION DES RESULTATS ET REMISE DES TROPHEES</u>

Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Le retour au parc se fera **UNIQUEMENT**, par le parcours (voirie à usage privatif fermée à la circulation routière). **Dès l'arrivée franchie, les concurrents regagneront le parc des concurrents à allure très lente.** 🙌

b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.

c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Lors de cette épreuve, outre les Divisions traditionnelles **1, 2, 3, 4 et 5**, le Challenge ci-dessous, sera organisé :

Challenge admis au sein de la Division 1: Challenge « Promo»:

Répondant à la réglementation technique en vigueur en **Division 1**.

Ce challenge est réservé aux **concurrents débutants ou "re-débutants", sans conditions d'âge.**

Pour pouvoir y prendre part, ils ne pourront avoir détenu aucune licence sportive, délivrée par une Fédération de Sport automobile, endéans les 10 dernières années.

Participation

A. Bulletin d'engagement

*** La procédure décrite ci-dessous est obligatoire pour les concurrents des Divisions 2, 3, 4 et 5. Elle n'est pas exigée pour les concurrents de la Division 1 qui, s'ils le souhaitent, sont autorisés à s'inscrire, solliciter et payer un "TP-L" le jour de l'épreuve**

La demande d'engagement et la fiche des "Vérifications" adéquate, doivent être complétées sur la plateforme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.
Seules les licences ASAF pourront également y être générées.

Les concurrents sont impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de

données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS), en cours de validité (c-à-d année 2025).

L'engagement devra parvenir à l'organisateur pour le **7 juin 2025 à 12h00, au plus tard** pour les participants évoluant dans les Divisions 2, 3, 4 et 5.

Passé ce délai, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

Pour ceux inscrits en Divisions 1, l'engagement pourra également être rentré et payé au secrétariat le jour de l'épreuve.

B Les montants d'engagement sont librement fixés par l'organisateur et s'élèvent à :

- En Divisions 2, 3, 4 et 5 : **70 €**, numéros non compris (3 € - facultatif)
- En Division 1 : **60 €**, numéros non compris (3 € - facultatif)

Le montant du **droit d'engagement**, ainsi que l'éventuel **droit de "TP-L"**, devront OBLIGATOIREMENT être virés au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **pour le 7 juin avant cette même date à 12 Heures sauf pour la division 1**. Attention aux délais bancaires !

N° **BE47 1450 5516 6080** Intitulé **Motor Club Hannutois** avec la mention du pilote et de la classe.

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par **virement bancaire et ce, pour un seul concurrent (exception faite pour les participants concourant en Division 1.)**.
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, est interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place (exception faite pour les participants concourant en Division 1.)**
- Le virement précisera clairement le **nom du concurrent et sa classe**.
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

C Licences et Titres de Participation 1-jour (TP)

• **LICENCES**

La licence nécessaire pour participer à l'épreuve, doit être de type "**annuel**", du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.

(Toutefois, les participants inscrits en Divisions 1 pourront solliciter un Titre de Participation journalière (TP - L) à 20 €. Voir ci-dessous)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

• **TITRES DE PARTICIPATION (TP)**

Les concurrents **particiant à l'épreuve sur un véhicule inscrit en Division 1**, ne disposant pas d'une licence annuelle (ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un TP-L. valable pour ce seul meeting (pas d'impositions médicales exigées pour l'obtention du TP- L, une déclaration sur l'honneur de non contre-indication à la pratique du sport automobile est suffisante).

Le formulaire de demande de l'éventuel TP-L (20 €) pourra :

- Soit, accompagner la demande d'engagement* ;
- Soit, être sollicité, complété et payé auprès du secrétariat le jour de l'épreuve.

ATTENTION :

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

D. Participations plurielles

- Pour des raisons évidentes d'équité sportive, **une seule participation sera autorisée par pilote** dans la même épreuve, que ce soit dans la même voiture ou dans des voitures différentes, même de Divisions distinctes.
- **Une même voiture** pourra être pilotée par plusieurs conducteurs différents (au maximum,4).
- **Une même voiture** ne pourra être inscrite que dans **une seule Division/Classe**

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Vérifications Administratives

L'organisation des Vérifications Administratives est laissée à l'appréciation des organisateurs.

Un contrôle systématique du permis de conduire sera effectué lors des vérifications administratives.

Les Commissaires Sportifs procéderont par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- b. Les participants s'y présenteront sur convocation de l'organisateur. Le timing détaillé sera édité sur le site internet et/ou le FB ou sera envoyé par mail aux participants.
- c. Les VT s'organiseront de 8 h 05 à 10 h 15
- d. La détention d'une "Carte des Vérifications Techniques" ANNUELLE (20 €) est obligatoire pour tous les concurrents des **Divisions 1, 2, 3, 4 et 5**.

N.B. : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces auprès du CT (au libre choix du participant).

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6 - Parcours

- a. Situation : **rue du Vicinal et rue Dommartin à Saint-Georges-sur-Meuse**
- b. Longueur : **1500 mètres**
- c. Nombre de manches prévues : **3 ou 4**.
- d. Nombre de boucles par manche : **1**.
- e. La reconnaissance du parcours **A PIED** (uniquement) aura lieu de **8h30 à 11h00**.
- f. Il est impératif d'agencer les parcours de façon que la vitesse moyenne du vainqueur se situe aux environs de 50 km/h. Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si le dépassement constaté est suffisamment important pour entraîner l'imposition d'une amende à l'organisateur. Si c'est le cas, ils en feront rapport au Conseil d'Administration de l'ASAF qui décidera du montant de l'amende à appliquer.

Art. 7 - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de **11 h 30**, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. **Arrivées**
A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS où il restera, pendant 1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent, à la disposition de la C.T., pour vérifications techniques éventuelles.
- c. Une **bâche de 4m sur 3m** devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

Art. 8 - Affichage– Classements

Affichage : rue Croix-Hencotte, 2, Dommartin (Bureau de calcul) et parution sur le site internet et/ou FB de l'organisateur et le site **www.timechrono.be**

Art. 9 - Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le mardi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 9 juin à 19 heures 30 dans le chapiteau, rue Croix-Hencotte, 2, et au maximum 2 heures après la fin de la dernière manche.
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Classements par classes (1 à 9 et classe « Promo »)
 - Classement inter écuries
 - Classement "première dame"
 - Classement général (Division 4 - Toutes cylindrées confondues)
 - Classement général (Division 5 – Toutes cylindrées confondues)
 - Classement général (Divisions 1 2 3)

CHAPITRE 4 - APPROBATIONS

Art. 10. Divers. En cas de litige, le texte français fera foi.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : SCHULJENKO Prénom : Nicole, pour la CSAP Liège Lic. N° 409, en date du 11/04/2025

Nom : LIEMANS Prénom : KATIA, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 902, en date du 16/04/2025

Club organisateur : Motor Club Hannutois

Epreuve : Slalom de Dommartin Date : 9 juin 2025

**Inscription en ligne via la plate-forme d'enqagement en ligne de l'ASAF :
www.asaf.be ou sur place si Division 1 et TP-L**

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu le :	Paiement reçu le :	Division	Classe	Promo	<input type="checkbox"/>
----------------------	--------------------	----------	--------	-------	--------------------------

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :											
Si pseudonyme :												
Né le :	Adresse :											
Code postal :	Localité :											
Si nous devons vous contacter : E-Mail :												
Tél/GSM :												
ASAF		VAS		N° de Licence	Type							
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV		

Ecurie :

VEHICULE : Marque :	Type :
Année de fabrication :	Cylindrée : cc
Numéro attribué à la voiture :	TURBO : OUI / NON

DIVISION	CLASSE	Lic. A4 min. pour piloter en :	Classe : 10 (*)
		Lic. C min. pour piloter en :	Classes : 4, 5, 6, 7, 8, 9 (*)
		Lic. L min. pour piloter en :	Classes : 1, 2, 3 (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture

Nom du 1^{er} Pilote	Nom du 2^{ème} Pilote
Nom du 3^{ème} Pilote	Nom du 4^{ème} Pilote

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :
(R) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Saint-Georges-sur-Meuse le 9 juin 2025

(Faire précéder la signature de la mention « **Lu et approuvé** »)

« **Gelezen en goedgekeurd** » ⇨

Signature du pilote :

